



RÉUNION D'INSTALLATION DU CSE PU TH 17 juillet 2025



Ordre du jour

1. PRÉSENTATION - TOUR DE TABLE
2. POINT D'INFORMATION CADRE DU CSE
3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DU CSE
4. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT DU CSE
5. DÉSIGNATION DU TRÉSORIER DU CSE
6. NOMINATION DES MEMBRES DU CSE-C
7. NOMINATION DES MEMBRES DE LA CSSCT
8. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FORMATION AU CSE-C
9. DESIGNATION DES REFERENTS "HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES"
10. PROCHAINES DATES CSE
11. RECLASSEMENT D'UN SALARIÉ INAPTE *reporté en septembre*
12. POINT ACTIVITE PU TH À FIN JUIN 2025 / TENDANCE JUILLET 2025

Sommaire


01

**PRÉSENTATION -
TOUR DE TABLE**


02

**POINT D'INFORMATION
CADRE DU CSE**


03

**DÉSIGNATION DU
SECRÉTAIRE DU CSE**


04

**DÉSIGNATION DU
SECRÉTAIRE ADJOINT DU
CSE**


05

**DÉSIGNATION DU
TRÉSORIER DU CSE**

Sommaire


06

**NOMINATION DES
MEMBRES DU CSE-C**


07

**NOMINATION DES
MEMBRES DE LA CSSCT**


08

**NOMINATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION FORMATION
DU CSE-C**


09

**DÉSIGNATION DES
RÉFÉRENTS
"HARCÈLEMENT SEXUEL
ET AGISSEMENT
SEXISTES"**


10

**PROCHAINES
DATES CSE**



01

PRÉSENTATION - TOUR DE TABLE



02

**POINT
D'INFORMATION
CADRE DU CSE**

2.1 Rôle du CSE

Le CSE a pour mission :

- » les questions intéressant **l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, la situation économique**
- » contribuer aux questions de **santé, la sécurité et les conditions de travail** dans l'entreprise
- » d'assurer la mission relative aux **activités sociales et culturelles**
- » présenter à l'employeur les **réclamations individuelles ou collectives** des salariés (salaires, application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, Conventions et accords applicables dans l'entreprise)
- » d'assurer **l'expression collective des salariés**
- » **d'alerter l'employeur** en cas d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles, de danger grave et imminent en matière de santé publique et d'environnement, un événement préoccupant sur la situation économique de l'entreprise

2.2 Heures de réunion / délégation du CSE

S'agissant des heures de délégation ...

- » Ces heures doivent être exclusivement utilisées pour l'exercice des fonctions représentatives ou syndicales pour lesquelles elles sont allouées.
- » L'employeur doit être informé de leur utilisation au préalable et le plus tôt possible pour permettre d'organiser l'activité.
- » La pose des heures doit au maximum éviter le plus possible d'entraver fortement l'organisation et la bonne marche de l'entreprise

Possibilité de mutualisation et de report :

- » Des heures de délégation entre membres du CSE, y compris avec les suppléants : information de l'employeur au plus tard 8 jours avant la date prévue de l'utilisation des heures mutualisées (document écrit obligatoire précisant l'identité des membres concernés ainsi que le nombre d'heures réparties entre eux)
- » Possibilité de reporter d'un mois sur l'autre les heures de délégation dans la limite de 12 mois

Tous ces temps sont à enregistrer sur SMART-RH.

Heures de réunion

NOUVEAU				
Mandats concernés	Code SMART RH	Objet des heures de délégation	Périmètre (effectifs)	Quotas
Tout mandat	REDI	Heures de réunion toutes instances	MBF	-

Heures de délégation

NOUVEAU				
Mandats concernés	Code SMART RH	Objet des heures de délégation	Périmètre (effectifs)	Quotas
Membres titulaires du CSE	DELSE	Heures de délégation liées au mandat de CSE	Fonctions Sièges (916)	24h/mois/titulaire
			PU-TH (1 400)	26h/mois/titulaire
			CLPR (223)	22h/mois/titulaire
			Beaupréau (173)	21h/mois/titulaire
			Candé (300)	22h/mois/titulaire
			Laillé (228)	22h/mois/titulaire
Secrétaire de CSE	NOUVEAU	Heures de délégation supplémentaires pour les membres du bureau du CSE	Fonctions Sièges (916)	8h/mois
			PU-TH (1 400)	16h/mois
			CLPR (223)	8h/mois
Trésorier de CSE	NOUVEAU		Beaupréau (173)	8h/mois
			Candé (300)	8h/mois
			Laillé (228)	8h/mois
Membres CSSCT : Élus CSE Représentant de proximité	DECS	Heures de délégation liées au mandat de membre de CSSCT	Fonctions Sièges (916)	5h/mois
			PU-TH (1 400)	20h/mois
			CLPR (223)	7h/mois
			Beaupréau (173)	7h/mois
			Candé (300)	10h/mois
			Laillé (228)	7h/mois
Titulaires CSE-C	DECC	Heures de délégation liées au mandat de CSE-C	MBF	5h/mois
Secrétaire CSE-C	NOUVEAU	Heures de délégation	MBF	8h/réunion
Membres Commissions centrales (CSSCT-C, santé/prévoyance, formation, économique, éga pro)	NOUVEAU	Heures de délégation des membres des commissions centrales (CSSCT-C, santé/prévoyance, formation, économique, éga pro)	MBF	1h/mois

Heures de délégation

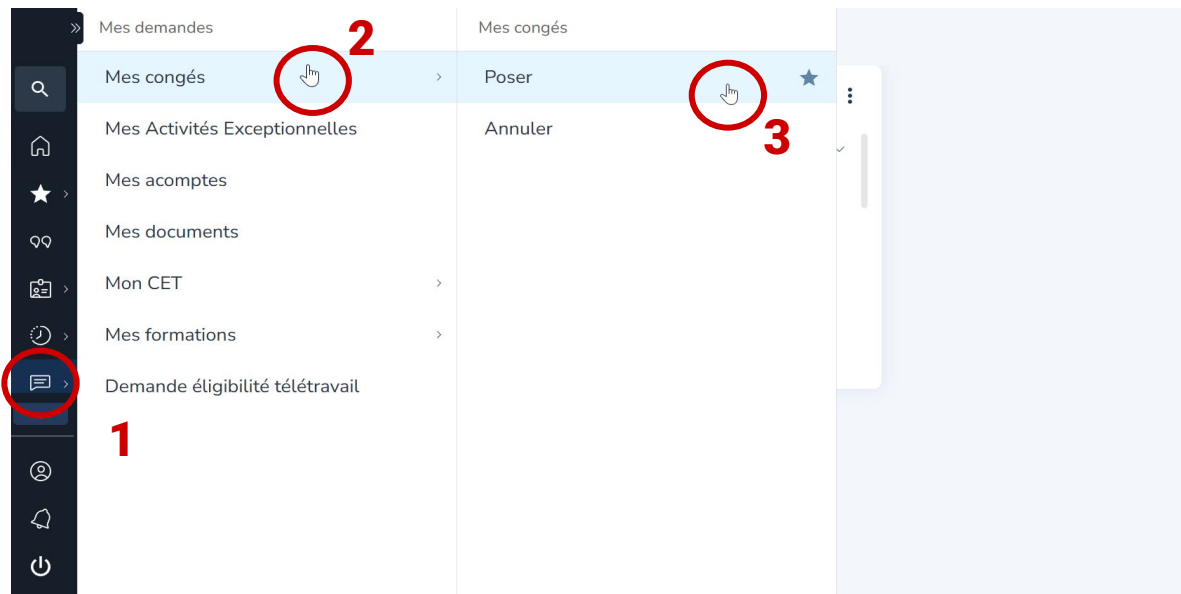
NOUVEAU				
Mandats concernés	Code SMART RH	Objet des heures de délégation	Périmètre (effectifs)	Dispositions applicables
Représentant Syndical au CSE-C	RESC	Heures de délégation pour préparer la réunion CSE-C (RS CSE-C)	Si entreprise < 501 salariés : 0h/mois Si entreprise > à 501 salariés mais 0 établissement > à 501 salariés : 20h/mois Si entreprise > à 501 salariés mais 1 établissement > à 501 salariés : 0h/mois	50h/mois
Représentant Syndical au CSE	RESY	Heures de délégation pour préparer la réunion de CSE ou de CSE-C si membre (RS CSE)	Si entreprise < 501 salariés : 0h/mois Si entreprise > à 501 salariés mais 0 établissement > à 501 salariés : 20h/mois Si entreprise > à 501 salariés mais 1 établissement > à 501 salariés : 0h/mois	16h/mois
Délégués syndicaux d'établissement	DELDS	Heures de délégation pour préparer les négociations (délégués syndicaux)	Fonctions Siège PUTH	24h/mois
			Candé	20h/mois
			CLPR Beaupréau Laillé	
Délégué syndical central	DESC	Heure de délégation pour préparer les négociations au niveau central	MBF	50h/mois
OS représentative	CHSY	Volume d'heures est attribué au DSC qui en aura la maîtrise et la gestion au sein de son organisation syndicale. Les DSC assurent un suivi en lien avec le pôle des Relations sociales de ce crédit d'heures syndicales.	MBF	50h/an
Représentant de Section Syndicale	RESS	Heures de délégation spécifiques au RSS pour représenter la section syndicale dans l'entreprise	MBF	4h/mois
OS représentative	CHNC	Afin de faciliter l'échange entre les délégués syndicaux des différents établissements, la DRH France accordera à chaque membre de la délégation à négocier des HD fractionnables en fonction des thèmes de négociation.	MBF	32h/délégation /réunion

Heures de délégation

NOUVEAU				
Mandats concernés	Code SMART RH	Objet des heures de délégation	Périmètre (effectifs)	Dispositions applicables
Conseiller du salarié	DELCS	Heures prises dans le cadre du mandat de défenseur syndical ou de conseiller du salarié	MBF	15h/mois
Conseiller prud'homal	CPRU	Heures passées à être conseiller prud'homal	MBF	-
Tout salarié	FSEX	Heures passées au titre d'un mandat syndical extérieur (participation à une réunion de l'UD ou négo au niveau départemental)	MBF	150h/an/OS
Administrateurs salariés	NOUVEAU	Heures de délégation pour préparer les réunions	MBF	15h/réunion prises sur les 2 jours ouvrés la précédant Dépassement accordé par la Présidente possible en cas de réunion de travail
Tout salarié	HSYS	2h/an ou une 1h/semestre utilisables sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail pour participer à une réunion d'information organisée à destination de tous les salariés par une organisation syndicale	MBF	2h/an ou 1h/semestre
Congé pour événement syndicaux	HFORS	Assister aux réunions statutaires de son organisation syndicale. Délai de prévenance de 7 jours.	MBF	Tenter de réorienter vers CFESS
Tout salarié	CFES	Congé de formation économique social et syndical (CFESS)	MBF	18 jours/an

2.2 Heures de réunion / délégation du CSE

Enregistrement sur SMART-RH :



2.2 Heures de réunion / délégation du CSE

Enregistrement sur SMART-RH :

Poser Mon suivi de congés

5

Autres >

CET >

Congés >

Divers >

Délégation >

Evénements familiaux >

RTT >

4

2025

Juillet							Août							Septembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

■ Congé en cours de pose
 ■ Congé en cours de validation
 ■ Congé validé
■ Autre absence
 ■ Jour férié
 ■ Temps partiel

Ancienneté en cours
 0 jours restants
 Ancienneté + 60 ans acquis
 0 jours restants
 CP en cours

2.2 Heures de réunion / délégation du CSE

Enregistrement sur SMART-RH :

The screenshot displays the SMART-RH interface. On the left, a sidebar contains navigation icons. The main area shows a calendar for 2025, with months July, August, and September visible. A red circle labeled '6' highlights the 'Délégation' option in the left sidebar. A red box labeled '7' highlights the 'Délégation Syndicale' option in the dropdown menu. The dropdown menu lists the following options: Congé de formation économique social et syndical, Conseil aux salariés, Conseillé prud'hommal, Crédit d'heures négociation collective, Crédit d'heures syndicales, Délégation CSE, Délégation CSE-C, Délégation CSSCT, Délégation Syndicale, Délégation syndicale centrale, and Fonctions syndicales extérieures. On the right side of the interface, there are sections for 'Ancienneté en cours' (0 jours restants), 'Ancienneté + 60 ans acquis' (0 jours restants), and 'CP en cours' (represented by a blue circle).

2.3 BDESE

Base de données économiques sociales et environnementales

Cette base de données centralise toutes les **informations économiques, sociales et environnementales** de l'entreprise ; elle permet de donner accès et d'assurer le stockage des informations aux représentants du personnel, **faciliter le dialogue social** et permettre aux représentants du personnel d'avoir une **vision globale et claire**.

La BDESE était jusqu'à présent disponible sur la plateforme Alfresco.

À partir du mercredi 23 juillet 2025, elle sera accessible depuis le Drive "DRH - BDESE".

Vous aurez une communication à ce sujet d'ici là.

À noter, les PV des CSE/CSSCT ne sont pas stockés sur la BDESE sont consultables directement depuis l'intranet.

2.3 BDESE

Base de données économiques sociales et environnementales

Aperçu de l'architecture du Drive "DRH - BDESE" :

1. Informations générales sur l'entreprise

- a. Assemblée générale
- b. Conséquences environnementales
 - i. Actions en matière de changement climatique et d'économie circulaire
 - ii. Politique générale environnementale
- c. Données économiques et financières
 - i. Bilan social
 - ii. Epargne salariale
 - iii. Rapport annuel

2. Dialogue social

- a. Consultation CSE
- b. Négociations
- c. Représentant du personnel

3. Conditions de travail et protection sociale

- a. Mutuelle et prévoyance
- b. Politique sociale
- c. santé, sécurité et conditions de travail
 - i. Accident du travail / Maladie professionnelle
 - ii. DUERP

4. Données sociales

- a. Egalité et diversité
- b. Emploi et rémunération
 - i. Effectif et organisation du travail
 - ii. Epargne salariale
 - iii. rémunération

5. Activités sociales et culturelles

6. Accord /archives



03

**DÉSIGNATION DU
SECRÉTAIRE DU
CSE**

Rappel du rôle du secrétaire du CSE

- » **Arrêter, conjointement avec le président du CSE, le contenu de l'ordre du jour** de chaque réunion, ordinaire ou extraordinaire du CSE
- » Veiller au bon fonctionnement interne et à la bonne administration du CSE (finances, budgets, engagements de dépenses, décisions d'achats, etc.)
- » Assurer les liaisons du CSE avec son président, avec les salariés, avec les tiers (inspecteur du travail, médecin du travail, experts, fournisseurs, prestataires, etc.) en application des délibérations prises par le CSE
- » Veiller à la bonne exécution des décisions du CSE

Désignation du secrétaire du CSE

- **1^{ère} étape** : appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom) - vérification des candidatures
- **2^{ème} étape** : déroulement du vote (1 seul vote avec 1 seul tour) - les titulaires votent pour un candidat.
- **3^{ème} étape** : vote à la majorité simple
attribution de la fonction de secrétaire
 - ☐ L'ensemble des votants est décompté (sont retirés les votes blancs, les abstentions et votes nuls)
 - ☐ La majorité est atteinte en tenant compte de tous les votes exprimés

Exemple :
Sur 21 votants ;
Candidat A : 9 votes
Candidat B : 7 votes
Candidat C : 5 votes
Le candidat A est élu
- **4^{ème} étape** : retranscription des résultats dans le PV

Désignation du secrétaire du CSE

→ Étapes :

- ◆ appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom)
- ◆ vérification des candidatures
- ◆ vote
- ◆ décompte des voix - le candidat majoritaire l'emporte

Candidatures	Nombres de suffrages
<i>David BOSSEAU</i>	20

Désignation du secrétaire du CSE

→ Etapes :

- ◆ proclamation des résultats
- ◆ mise au PV

David BOSSEAU est élu



04

**DÉSIGNATION
DU SECRÉTAIRE
ADJOINT DU
CSE**

Rappel du rôle du secrétaire adjoint du CSE

- » Conformément à l'accord relatif à la mise en place du CSE, le secrétaire adjoint a vocation à remplacer le secrétaire en cas d'absence de celui-ci.

Désignation du secrétaire adjoint du CSE

- **1^{ère} étape** : appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom) - vérification des candidatures
- **2^{ème} étape** : déroulement du vote (1 seul vote avec 1 seul tour) - les titulaires votent pour un candidat.
- **3^{ème} étape** : décompte des voix ; vote à la majorité simple
attribution de la fonction de secrétaire adjoint
 - ☐ L'ensemble des votants est décompté (sont retirés les votes blancs, les abstentions et votes nuls)
 - ☐ La majorité est atteinte en tenant compte de tous les votes exprimés

Exemple :
Sur 21 votants ;
Candidat A : 9 votes
Candidat B : 7 votes
Candidat C : 5 votes
Le candidat A est élu
- **4^{ème} étape** : retranscription des résultats dans le PV

Désignation du secrétaire adjoint du CSE

→ Étapes :

- ◆ appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom)
- ◆ vérification des candidatures
- ◆ vote
- ◆ décompte des voix - le candidat majoritaire l'emporte

Candidatures	Nombres de suffrages
<i>Thomas Barteau</i>	20

Désignation du secrétaire adjoint du CSE

→ Étapes :

- ◆ proclamation des résultats
- ◆ mise au PV

Thomas Barteau est élu



05

**DÉSIGNATION
DU TRÉSORIER
DU CSE**

Rappel du rôle du trésorier du CSE

- » Gérer le budget de fonctionnement du CSE
- » Gérer le budget des activités sociales et culturelles du CSE
- » Gérer les comptes bancaires du CSE
- » Gérer les dépenses du CSE
- » Préparer et soumettre aux membres du CSE le compte-rendu annuel de gestion des comptes et budgets du CSE

Désignation du trésorier du CSE

- **1^{ère} étape** : appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom) - vérification des candidatures
- **2^{ème} étape** : déroulement du vote (1 seul vote avec 1 seul tour) - les titulaires votent pour un candidat.
- **3^{ème} étape** : décompte des voix ; vote à la majorité simple
attribution de la fonction de trésorier
 - ☐ L'ensemble des votants est décompté (sont retirés les votes blancs, les abstentions et votes nuls)
 - ☐ La majorité est atteinte en tenant compte de tous les votes exprimés

Exemple :
Sur 21 votants ;
Candidat A : 9 votes
Candidat B : 7 votes
Candidat C : 5 votes
Le candidat A est élu
- **4^{ème} étape** : retranscription des résultats dans le PV

Désignation du trésorier du CSE

→ Étapes :

- ◆ appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires** (1 candidature = 1 nom)
- ◆ vérification des candidatures
- ◆ vote
- ◆ décompte des voix - le candidat majoritaire l'emporte

Candidatures	Nombres de suffrages
<i>Françoise Arnoux</i>	20

Désignation du trésorier du CSE

→ Étapes :

- ◆ proclamation des résultats
- ◆ mise au PV

Françoise ARNOUX est élue



Constitution du nouveau Bureau du CSE

- » Secrétaire : *David Bosseau*
- » Secrétaire adjoint : *Thomas Barteau*
- » Trésorier : *Françoise Arnoux*

Nous invitons les membres de l'ancien bureau à se rapprocher du nouveau bureau notamment aux fins de :

- transmission des informations administratives
- transmission des comptes comptables (état des comptes, coordonnées du comptable)

→ Résolution :

êtes-vous pour ou contre donner quitus à l'ancien bureau quant aux comptes du CSE ?

- ☐ Seuls les élus titulaires disposent du droit de vote (ou le suppléant remplaçant un titulaire absent)
- ☐ Vote à la majorité simple des présents (il faut prendre en compte tous les votes : à savoir les votes blancs ou nuls, les abstentions)

Votes	Nombres de suffrages
Pour l'adoption de la résolution	20
Contre l'adoption de la résolution	0
Autres (blancs, nuls, abstentions)	0



06

**NOMINATION DES
MEMBRES DU
CSE-C**

Rôle du CSE-C

Le CSE Central a notamment les attributions suivantes :

- » marche générale de l'entreprise pour les éléments excédant le périmètre des établissements
- » consultation sur les projets d'entreprise (introduction nouvelles technologies, aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail)

Il est informé/consulté de manière récurrente :

- tous les 3 ans, sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Un suivi annuel est réalisé en CSE-C.
- tous les 2 ans, sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.
- tous les ans, sur la situation économique et financière de l'entreprise de l'année n-1.

Nomination des membres du CSE-C

Etape 1 : Détermination du nombre de sièges par OS

	CFDT		CGT		FO		CFE-CGC		CFTC	
<i>OS représentative dans au moins un établissement</i>	OUI		OUI		OUI		OUI		NON	
<i>OS représentative au niveau de l'entreprise</i>	OUI		OUI		OUI		OUI		NON	
TOTAL <i>Nbre et % de voix</i>	212	10,88%	310	15,91%	846	43,41%	581	29,81%	72	< 10%
<i>Calcul : Pourcentage de voix obtenues x 16 sièges = nbre de sièges accordés à l'OS</i>	1,7408		2,5456		6,9456		4,7696		0 non représentatif	
<i>Nbre de sièges hypothétiques CSE-C par unité puis sièges restants (3) par ordre décroissant</i>	1 siège + 1 siège = 2 sièges		2 sièges + 0 siège = 2 sièges		6 sièges + 1 siège = 7 sièges		4 sièges + 1 siège = 5 sièges		0 siège + 0 siège = 0 siège	

Nomination des membres du CSE-C

Etape 2 : Attribution des sièges par OS par établissement

Accord mise en place du CSE du 7 mars 2024

Les Organisations Syndicales déterminent la répartition des sièges qu'elles ont obtenus en application de l'Étape 1 entre les établissements de l'entreprise, sachant que les principes suivants doivent être appliqués :

- **Chaque établissement doit être représenté par un nombre d'élus égal à :**
 - **1 à 2 siège(s) pour les établissements de moins de 500 salariés,**
 - **3 à 5 sièges pour les établissements de plus de 500 salariés.**
- *Chaque Organisation doit répartir ses sièges de manière à couvrir les établissements dans lesquels elle est représentative dans la limite des sièges dont elle dispose ;*
- *Une Organisation Syndicale ne peut positionner un de ses sièges dans un établissement dans lequel elle n'est pas représentative.*

Une réunion est organisée à l'issue des élections professionnelles entre les Organisations Syndicales et la Direction afin de déterminer la répartition des sièges de chaque Organisation Syndicale entre les établissements.

Dans le cas où, à l'issue de cette concertation, aucun consensus permettant d'attribuer au moins un siège à chaque établissement n'est trouvé, le principe suivant s'ajoute aux deux précédents : pour chaque établissement, l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de voix doit désigner un représentant pour le CSE-C.

Nomination des membres du CSE-C

Etape 2 : Attribution des sièges par OS par établissement

Nombre de sièges à répartir par établissement

	FONCTIONS SIÈGE	PU-TH	PU-MFT	PU-AWP	PU-SCT	CLPR
EFFECTIF	903,71	1390,41	170,19	310,00	229,48	223,68
Nombre de sièges à répartir entre OS	3 à 5 sièges	3 à 5 sièges	1 à 2 sièges	1 à 2 sièges	1 à 2 sièges	1 à 2 sièges

Pour rappel, seuls les titulaires peuvent se présenter comme membres du CSE-C (**titulaires ou suppléants**)

Nomination des membres du CSE-C

Membres titulaires CSE-C

	NOM Prénom	OS
Membres titulaires CSE-C	David BOSSEAU	FO
	Jonathan LUCAS	FO
	Willy LEFEUVRE	FO
	Yannick BERTIN	CFE-CGC
	Stéphane CHOQUET	CGT

Nomination des membres titulaires du CSE-C

→ Résolution :

êtes-vous *pour ou contre l'adoption de la proposition* comme répartition des membres titulaires du CSE-C ?

▪ Déroulement du vote :

- ☐ Seuls les élus titulaires disposent du droit de vote (*ou le suppléant remplaçant un titulaire absent*)
- ☐ Vote à la majorité simple (*il ne faut donc pas prendre en compte tous les votes : à savoir retirer les votes blancs ou nuls, les abstentions*)

Votes	Nombres de suffrages
Pour l'adoption de la résolution	20
Contre l'adoption de la résolution	
Autres (blancs, nuls, abstentions)	

Nomination des membres du CSE-C

Membres suppléants CSE-C

	NOM Prénom	OS
Membres suppléants CSE-C	Thomas BARTEAU	FO
	Melissa BRIAND	FO
	Christophe DURAND	FO
	Véronique BASTARD	CGT

Nomination des membres suppléants du CSE-C

→ Désignation :

êtes vous pour ou contre l'adoption de la proposition comme répartition des membres suppléants du CSE-C ?

▪ Déroulement du vote :

- ☐ Seuls les élus titulaires disposent du droit de vote (*ou le suppléant remplaçant un titulaire absent*)
- ☐ Vote à la majorité simple (*il ne faut donc pas prendre en compte tous les votes : à savoir retirer les votes blancs ou nuls, les abstentions*)

Votes	Nombres de suffrages
Pour l'adoption de la résolution	20
Contre l'adoption de la résolution	0
Autres (blancs, nuls, abstentions)	0



**NOMINATION
DES MEMBRES
DE LA CSSCT**

La CSSCT - Missions

- » Les CSSCT exercent, par délégation des CSE locaux, l'ensemble des attributions du CSE relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail relevant du périmètre de l'établissement concerné à l'exception du recours éventuel à un expert et des attributions consultatives qui restent de la compétence exclusive des CSE locaux.
- » En particulier, les CSSCT sont compétentes afin d'intervenir à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves ainsi qu'en cas d'événement grave lié à l'activité de l'entreprise.

La CSSCT - Fonctionnement

	PU-TH
Effectif	+300 salariés
Réunions	11 réunions / an (sauf août)
Composition <i>Rappel : 1 des membres doit appartenir au 2^{ème} ou 3^{ème} collège</i>	3 représentants élus au CSE + 6 représentants de proximité ou élus au CSE <i>dont 1 secrétaire élu parmi 9 membres</i>

CSSCT - Heures de délégation

2.2.3 Heures de délégation

Le nombre d'heures de délégation des membres de la CSSCT de la PU-TH est de 20 heures par mois.

Le nombre d'heures de délégation des membres de la CSSCT des fonctions siège est de 7 heures par mois.

Le nombre d'heures de délégation des membres de la CSSCT de la PU-AWP est de 10 heures par mois.

Ce temps peut être utilisé cumulativement dans la limite de 12 mois calendaires, sans toutefois que le membre ne puisse disposer dans le mois de plus d'une fois et demi du crédit qui lui est attribué.

De même, il est possible de répartir ce temps de délégation entre les membres de la CSSCT sans toutefois qu'un membre ne puisse disposer dans le mois de plus d'une fois et demi du crédit qui lui est attribué.

Composition de la CSSCT

	PU-TH 9 membres CSSCT
CFDT	1
CGT	3 sièges (répartition égale)
FO	3 sièges (répartition égale)
CFE-CGC	1
CFTC	1

Y a-t-il un accord entre les OS pour le reste de répartition des sièges ?

En cas de désaccord : **application de l'Accord mise en place du CSE du 7 mars 2024** : sur cette répartition, chaque siège restant est attribué à une organisation syndicale représentative en suivant l'ordre décroissant des scores obtenus au 1^{er} tour de l'élection jusqu'à épuisement des sièges (CGT : 30,65% ; FO : 49,33%)

A noter : la répartition des sièges a été modifiée suite à accord et décision unanime entre FO et CGT : un siège par OS non représentative a été acté. Ce siège ne pourra être tenu que par un élu titulaire.

Composition de la CSSCT

Proposition de répartition soumise au vote du CSE :

	PU-TH 9 membres CSSCT
CFDT	Tiffany VANSTAEN
CGT	Gérald GOURLAY Charlotte MANCEAU Stéphane CHOQUET
FO	Willy LEFEUVRE Luc SABOT Florian BAZIN
CFE-CGC	Julien DREAN
CFTC	Noelle COUPRIE

Y a-t-il un accord entre les OS pour le reste de répartition des sièges ?

Un des sièges est-il occupé par un membre du 2^{ème} ou du 3^{ème} collège ?

En cas de désaccord : **application de l'Accord mise en place du CSE du 7 mars 2024** : sur cette répartition, chaque siège restant est attribué à une organisation syndicale représentative en suivant l'ordre décroissant des scores obtenus au 1^{er} tour de l'élection jusqu'à épuisement des sièges (CGT : 30,65% ; FO : 49,33%).

Désignation des membres de la CSSCT

→ Désignation :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption de la proposition comme répartition des membres de la CSSCT ?

▪ Déroulement du vote :

- ☐ Seuls les élus titulaires disposent du droit de vote (*ou le suppléant remplaçant un titulaire absent*)
- ☐ Vote à la majorité simple des votes des membres présents (*il faut donc prendre en compte tous les votes, y compris les votes blancs ou nuls, les abstentions*) → la majorité des membres doit avoir voté (*pour ou contre*)

Votes	Nombres de suffrages
Pour l'adoption de la résolution	20
Contre l'adoption de la résolution	0
Autres (blancs, nuls, abstentions)	0



08

**NOMINATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
FORMATION DU CSE-C**

Rôle de la Commission Formation du CSE-C

Elle a en charge notamment

- » De préparer les délibérations du CSE-C en matière de formation professionnelle pour la consultation obligatoire sur les orientations stratégiques
- » D'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participer à leur information dans ce domaine

Commission Formation du CSE-C

Proposition de répartition soumise au vote du CSE :

	PU-TH 1 membre par OS représentative
CFDT	0 (OS non représentative)
CGT	Stéphane CHOQUET
FO	Mickaël RIVEREAUD
CFE-CGC	0 (OS non représentative)
CFTC	0 (OS non représentative)

Désignation des membres de la Commission Formation du CSE-C

→ Résolution :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption de la proposition comme répartition des membres de la Commission Formation du CSE-C ?

▪ Déroulement du vote :

- ☐ Seuls les élus titulaires disposent du droit de vote (*ou le suppléant remplaçant un titulaire absent*)
- ☐ Vote à la majorité simple des votes (*ne pas prendre en compte les votes blancs ou nuls, les abstentions*)

Votes	Nombres de suffrages
Pour l'adoption de la résolution	20
Contre l'adoption de la résolution	0
Autres (blancs, nuls, abstentions)	0



09

**DÉSIGNATION DES
RÉFÉRENTS
“HARCÈLEMENT SEXUEL ET
AGISSEMENT SEXISTES”**



Rôle des référents “harcèlement sexuel et agissement sexistes”

- » Les référents harcèlement sexuel sont chargés d’orienter, d’informer et d’accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- » Conformément à l’accord de mise ne place du CSE, il sera désigné 2 référents par CSE.

Désignation des référents “harcèlement sexuel et agissement sexistes”

- **1^{ère} étape** : appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires ou suppléants** (1 candidature = 1 nom) - vérification des candidatures
- **2^{ème} étape** : déroulement du vote (1 seul vote avec 1 seul tour) - les titulaires votent pour un candidat
Tous les référents seront désignés en 1 seul tour en 1 seul vote
- **3^{ème} étape** : décompte des voix ; vote à la majorité des membres **présents**
attribution des fonctions des 2 référents
 - L'ensemble des votants est décompté (sont pris en compte les votes blancs, les abstentions et votes nuls, (ex : tous les noms raturés, inscription d'un ou plusieurs noms qui ne sont pas candidats, inscriptions sans rapport avec le vote, bulletin déchiré ou bulletin vide...))
 - La majorité est atteinte en tenant compte de tous les votes

Exemple :
Sur 21 votants ;
Candidat A : 12 votes
Candidat B 9 votes
Le candidat A est élu
- **4^{ème} étape** : retranscription des résultats dans le PV

Désignation des référents

“harcèlement sexuel et agissement sexistes”

→ Etapes :

- ◆ appel à candidatures : uniquement les **élus titulaires et suppléants** (1 candidature = 1 nom)
- ◆ vérification des candidatures
- ◆ vote
- ◆ décompte des voix - le candidat majoritaire l'emporte

Candidatures	Nombres de suffrages
Gerald GOURLAY	20
Françoise ARNOUX	20

Désignation des référents “harcèlement sexuel et agissement sexistes”

→ Etapes :

- ◆ proclamation des résultats
- ◆ mise au PV

Gérald GOURLAY est élu

Françoise ARNOUX est élue



10

**PROCHAINES
DATES CSE**

Prochaines dates de CSE

→ Dates :

◆ CSE PUTH : 18 septembre 2025

Dates de constitution du premier CSE-C de la nouvelle mandature :
mardi 26 août 2025 dès 9h00



12

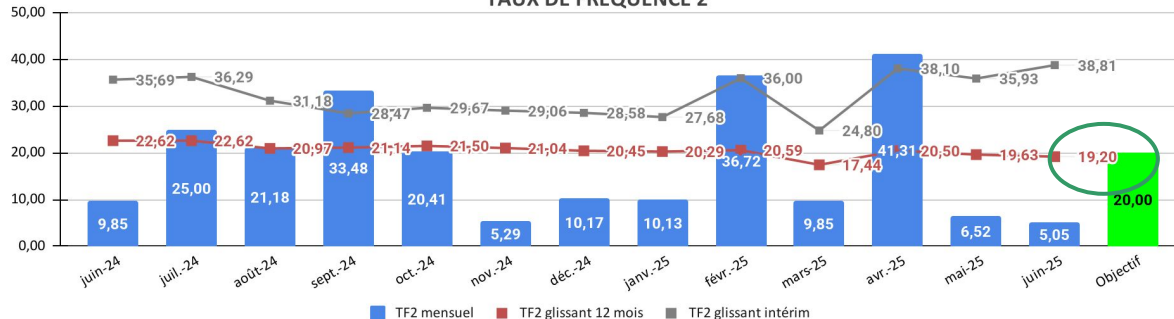
**POINT ACTIVITE
PU TH**



Performance
Sécurité /
Qualité / Délais

Performance Sécurité : Taux de Fréquence/Taux de Gravité

TAUX DE FREQUENCE 2



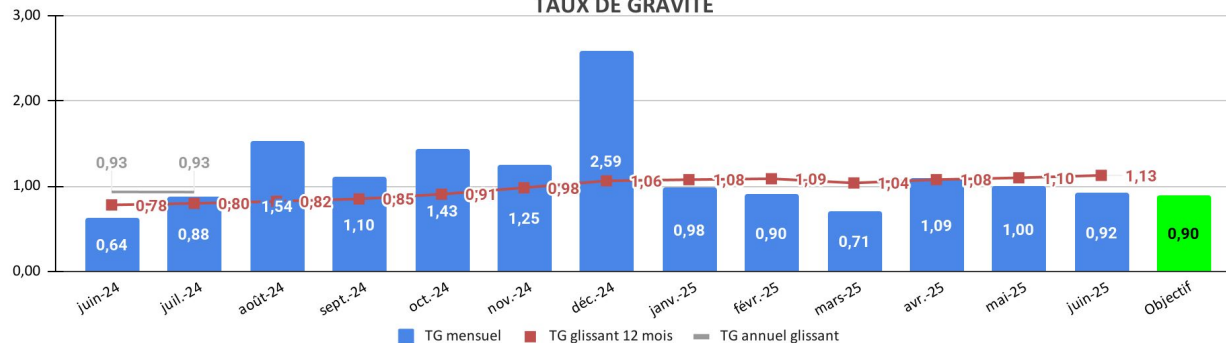
Seuils 2025 Tf 2 = Mini : 22 - Cible : 20 - Maxi : 18

Un second mois consécutif avec un seul accident. Ces bons résultats permettent de revenir à l'objectif.

Tendance de Juillet => deux accidents à date (4 ASAA en Juillet 2024)

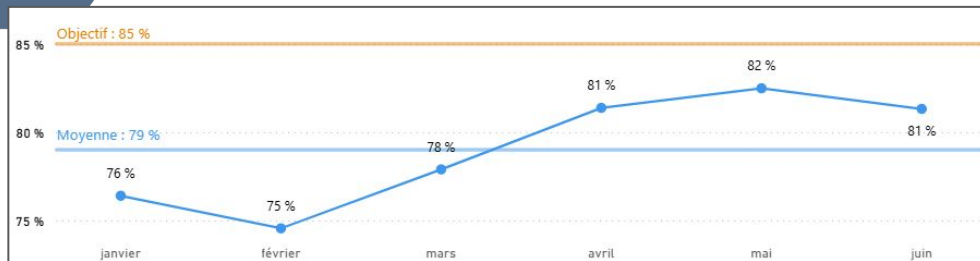
Dégradation régulière du Taux de Gravité depuis 1 an.

TAUX DE GRAVITE



Seuils 2025 Tf 2 = Mini : 1 - Cible : 0,9 - Maxi : 0,8

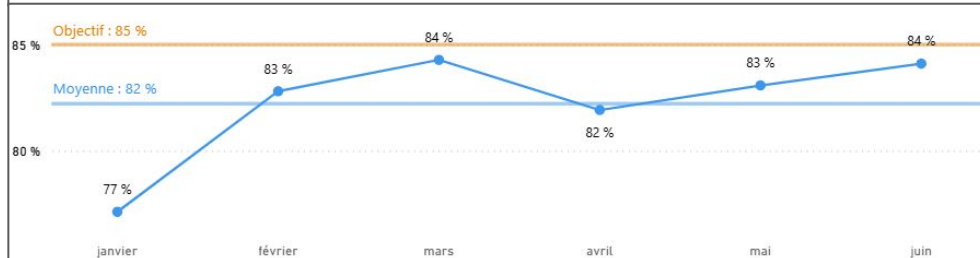
PAD Juin 2025



Gammes	PAD	Nb Machine
ANC - CNF - PU TH Ligne A - P150	77 %	259
ANC - CNF - PU TH Ligne A/B - NEW AG	82 %	1021
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P400	77 %	700
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P210	80 %	2018
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P350	71 %	146
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P360	65 %	202
ANC - ESS - PU TH Ligne A - NEWAG	0 %	1
ANC - ESS - PU TH Ligne B - P210	100 %	1
Total	79 %	4349

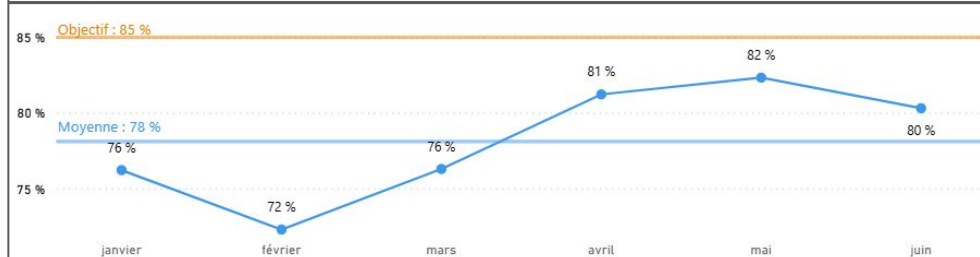
Ligne A + B = 81,4%
79% en année pleine

Tendance vs Mois précédent:



Gammes	PAD	Nb Machine
ANC - CNF - PU TH Ligne A - P150	77 %	259
ANC - CNF - PU TH Ligne A/B - NEW AG	84 %	711
ANC - ESS - PU TH Ligne A - NEWAG	0 %	1
Total	82 %	971

Ligne A = 84%
82% en année pleine



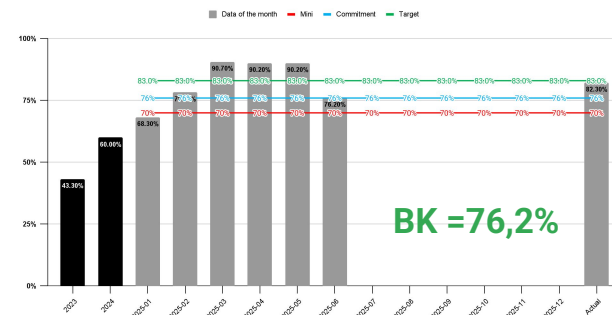
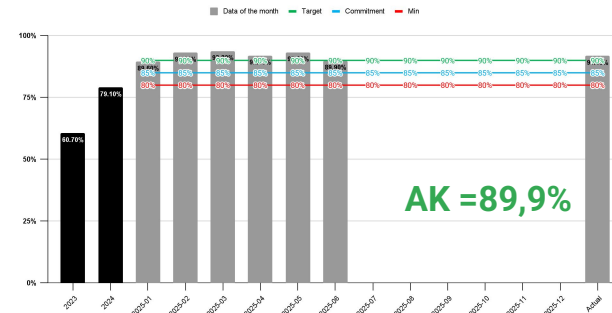
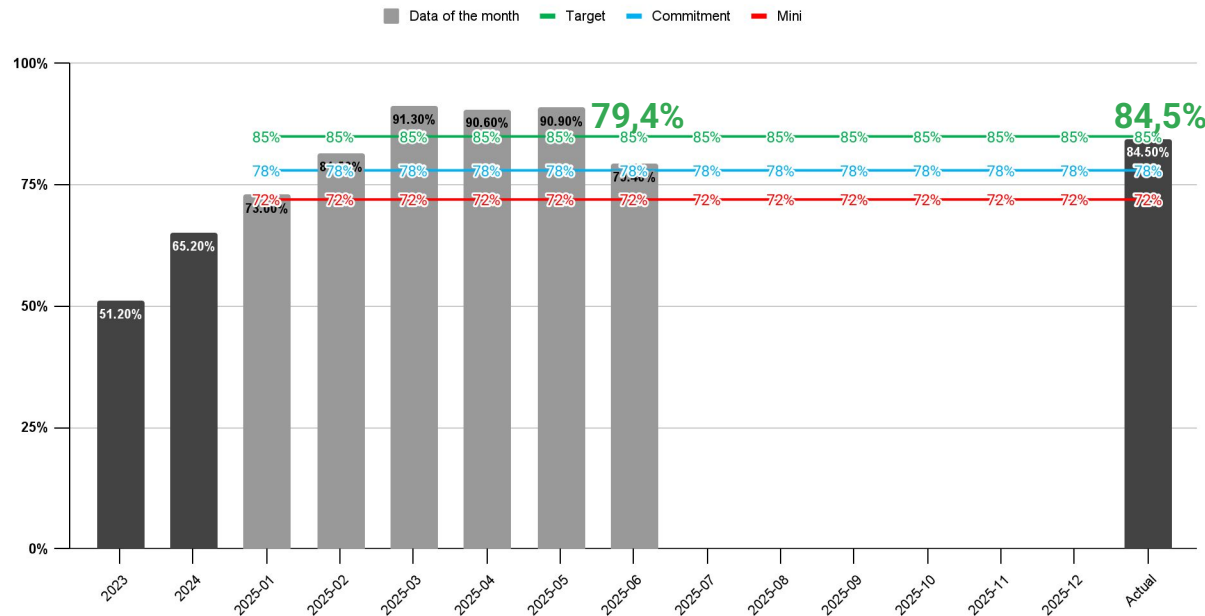
Gammes	PAD	Nb Machine
ANC - CNF - PU TH Ligne A/B - NEW AG	76 %	310
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P400	77 %	700
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P210	80 %	2018
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P350	71 %	146
ANC - CNF - PU TH Ligne B - P360	65 %	202
ANC - ESS - PU TH Ligne B - P210	100 %	1
Audit croisé PU TH	0 %	1
Total	78 %	3378

Ligne B = 80%
78% en année pleine
PAD P400 + 14 points vs 2024



Bornes 2025: mini 75/ eng. 85/ maxi 88%

Taux MAD 2025



Le retour à des taux de MAD est une de nos priorités 2025 pour mettre le client au coeur de nos actions



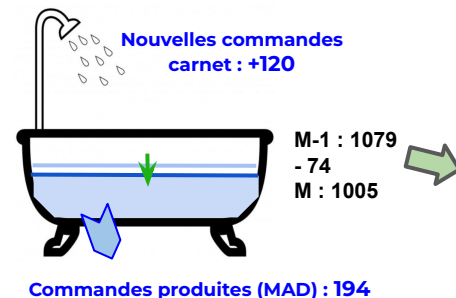
Suivi Budget et prise de commandes

Evolution du Carnet de Commandes à produire - JUIN 2025

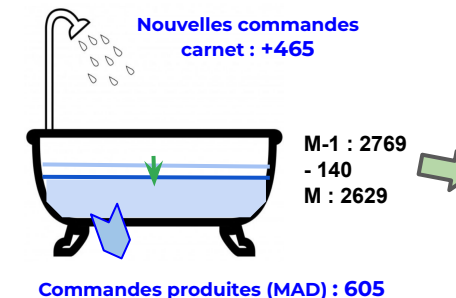
		Réel	Couverture	
	Carnet à fin MAI 2025 (hors retards, et commandes non affectées clients)	Ligne A	1079	20 sem.
		Ligne B	2769	17 sem.
		TOTAL	3848	
+	prise de COMMANDES à produire	Ligne A	120	2,4 sem.
		Ligne B	465	2,9 sem.
		TOTAL	585	2,8 sem.
-	PRODUCTION (MAD) JUIN 2025	Ligne A	194	
		Ligne B	605	
		TOTAL	799	
=	Carnet à fin JUIN 2025 (hors retards, et commandes non affectées clients)	Ligne A	1005	18 sem.
		Ligne B	2629	16 sem.
		TOTAL	3634	

</

Ligne A



Ligne B



Nota :

Carnet = commandes planifiées hors retard de Mise Sur Chaîne + commandes à planifier hors celles non affectées client

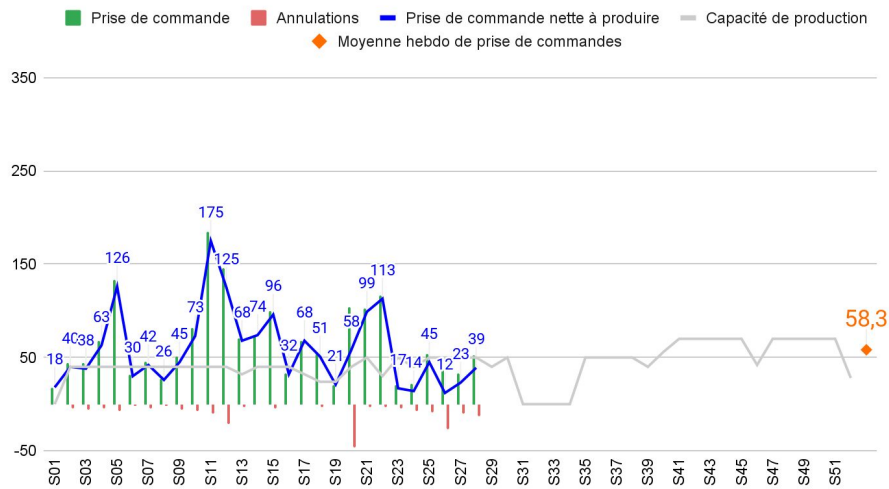
MAD : nb de machines MAD sur la période (inchangé)

Prise de commandes : déduit du carnet fin de mois vs début de mois et de la MAD

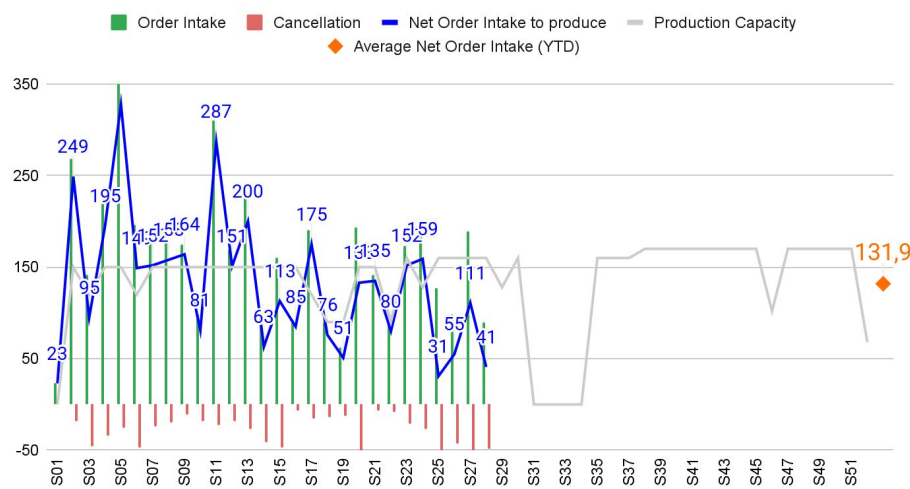
La prise de commandes sur juin est plus faible.
Les MAD restent dynamiques et au-dessus du budget.

Prise de commandes

2025 - AK : Prise de commandes nette à produire



2025 - BK : Prise de commandes nette à produire

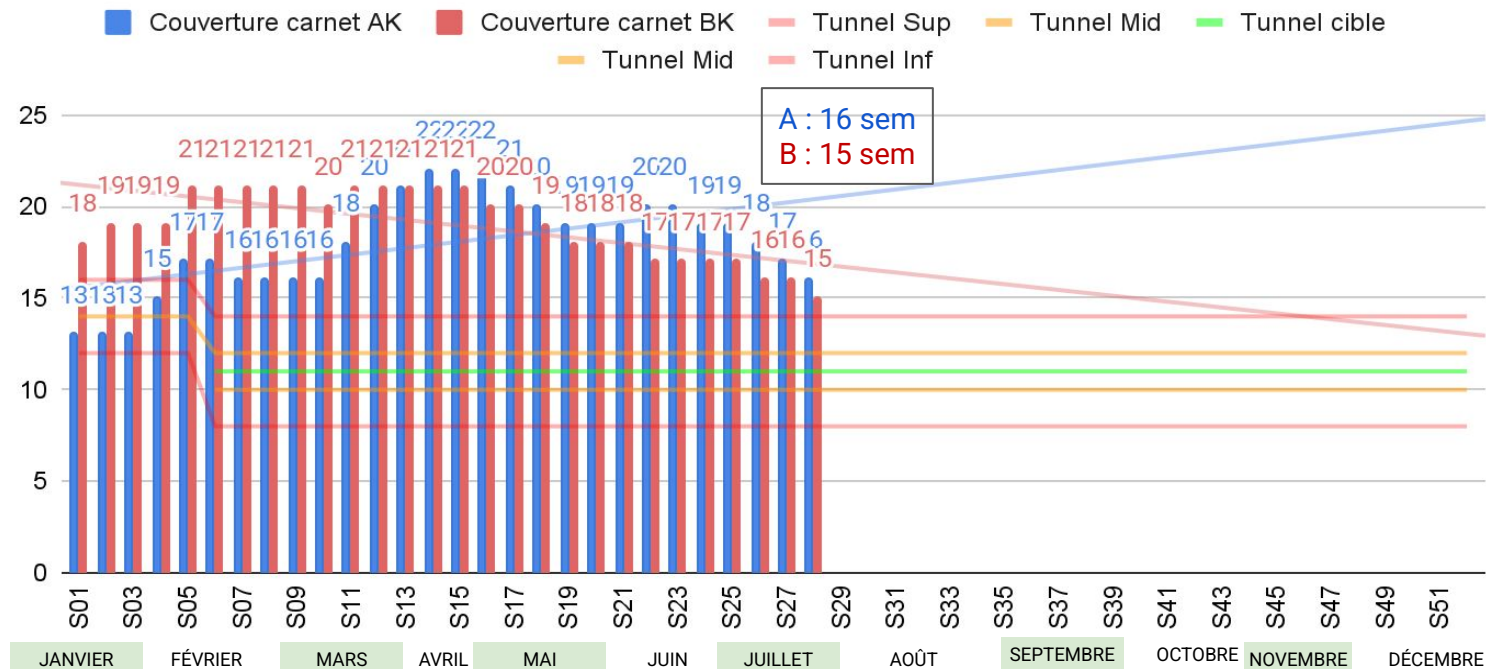


Pour la ligne A, la prise de commandes de juin montre un ralentissement. La moyenne de prise de commandes depuis début 2025 sur A est 11,7/jour. Le délai se rapproche du tunnel.

Pour la ligne B, juin confirme un ralentissement des prises de commande, à 20/jr de moyenne. La moyenne depuis le début 2025 est 26,4/jour, en-deçà de la cadence installée, ce qui continue de réduire le délai client.

Couverture carnet de commande / Tunnel

2025 - Couverture du carnet de commandes en nb de semaines

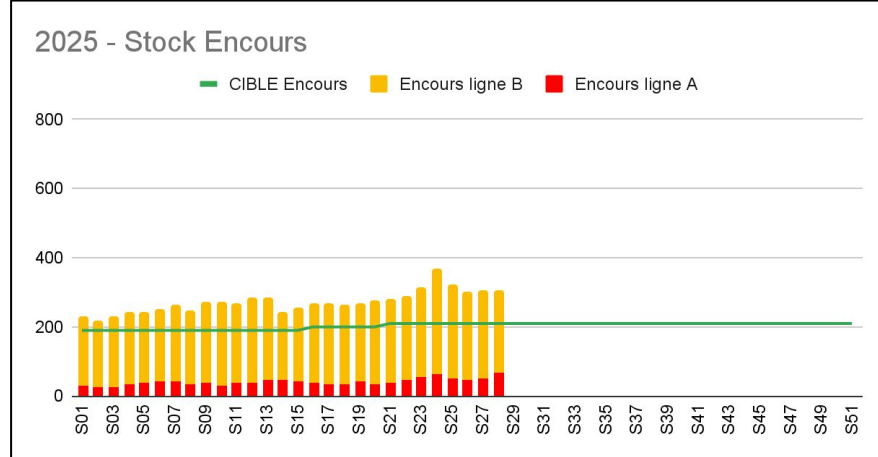
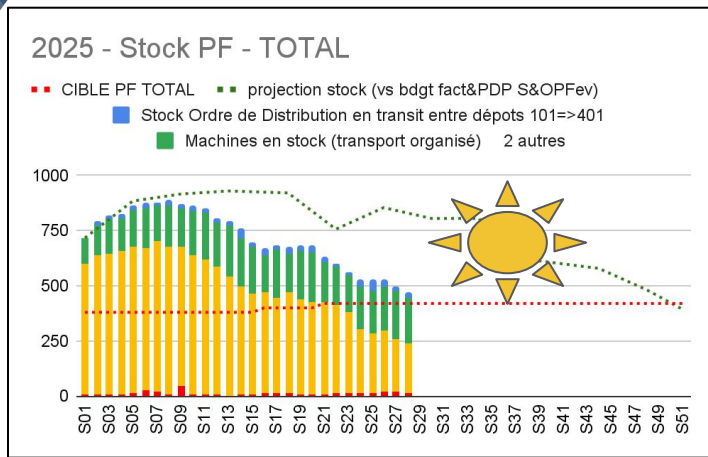


Les délais clients continuent de diminuer et ainsi de se rapprocher du tunnel.



Etat des stocks + CA

Etat des stocks Machines + En-cours Ancenis



au 15 juillet et depuis le 3 janvier 2025

- production : 4 867 (+ 253 vs budget)
- MAD : 4 759 (+ 145 vs budget)
- Expédition : 5 024 (+422 vs budget)

⇒ variation d'en-cours : +108

⇒ variation de stock PF : - 265

Le stock PF est quasiment à notre cible de 10 jours de production grâce à un niveau d'expédition supérieur au budget

- le niveau d'en-cours a commencé à baisser début juillet et s'établit à 311 soit 7,4 jours de production
 - ligne A : 7 jours
 - ligne B : 7,6 jours

Les P400 Armée ont toutes été MAD

- Il reste quelques chantiers en cours de déblocage :
 - P350 : vérin WIPRO + Mr Freeze
 - AS816651 AS816652 : 18 machines
 - P400 Achat (Pupitre)

- L'objectif est de revenir à 250 machines fin juillet 2025



Horaires et durée de travail

Horaires de travail

Cadence moy / JOUR		JUILLET 2025					AOÛT 2025				SEPT 2025				OCTOBRE 2025					NOVEMBRE 2025				DECEMBRE 2025			
		S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52
Ligne A	Cad/jr	10	10	10	10					10	10	10	10	10	14	14	14	14		14	14	14	14	14	14	14	
Ligne B	Cad/jr	32	32	32	32					32	32	32	34	34	34	34	34	34		34	34	34	34	34	34	34	
Total A+ B		42	42	42	42	0	0	0	0	42	42	42	44	44	48	48	48	48	0	48	48	48	48	48	48	48	0
Flèches P320/P420	Cad/jr	16,5	16,5	16,5	16,5					16,5	16	16	16	16	16	16	16	16		16	16	16	16	16	16	16	
Flèches P280	Cad/jr		4										4				4				4	4				4	
Flèches SMART	Cad/jr	3,6	3,6	3,6	3,6					3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6		3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	
Total Flèches Laillé		20,1	24,1	20,1	20,1	0	0	0	0	20,1	19,6	19,6	23,6	19,6	19,6	19,6	23,6	19,6	0	19,6	23,6	23,6	19,6	19,6	19,6	23,6	0
Mâts Petit Tonnage	Cad/jr	6,8	6,8	6,8	6,8					7	7	7	7	7	7	7	7	7		7	7	7	7	7	7	7	
Mâts Gros Tonnage	Cad/jr	2,2	2,2	2,2	2,2					2	2	2	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2	2	2	
Mâts LMH	Cad/jr	1	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	
Total Mâts		10	10	10	10	0	0	0	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10	10	10	0

Comme expliqué lors des CSE précédents, le volume global est un élément important mais la variation du MIX à l'intérieur l'est tout autant, notamment pour les secteurs mécano soudure.

La baisse des P210 et la hausse des NEW AG sur S2 2025 "minimise" le besoin de soudeurs pour absorber cette hausse globale de 6 machines / jours

Aménagement temps de travail

UP B :

- JRC prépas et ligne B vendredi 25 juillet 2025 équipe après midi (H)

Cause : Rupture vérin d'inclinaison SAHL et volonté de libérer les machines attendues avant la fermeture estivale (33 machines en attente de vérin d'inclinaison)

La situation avec SAHL s'est encore détériorée et nous analysons jour par jour les impacts

Ce JRC du 25 juillet équipe H ne sera peut être pas suffisant d'ici la fermeture

Les polyvalents et ATA de tous les secteurs resteront pour faire de la reprise

- pour répondre à la demande commerciale et suite au délestage de vérins de SAHL, décision de rattrapper les pertes machines en ajoutant au samedi 11 octobre déjà positionné 2 samedi ce qui donne :
 - samedi 27 septembre 2025 (rattrapage JRC 25 juillet 2025)
 - samedi 11 octobre 2025 (rattrapage du samedi 24 mai 2025 annulé)
 - samedi 29 novembre 2025 (rattrapage des 2 ½ JRC canicule)

Arrêt de production le 25 juillet 2025

Rappel : pas d'équipe de nuit le vendredi 25 juillet (calendrier)

Fermeture des ateliers de production vendredi 25 juillet à 21h sauf

- fin de flux et expéditions (travail en S31)**
- permanence en logistique en S31 et S34**

Activité de redémarrage en août 2025

Redémarrage MS/Peinture

- **MS flèche :**
 - Jeudi 21 Août : Redémarrage installation (Ligne tube / CU / Robots) - Équipe réduite (5 à 8 personnes) en JN.
 - Vendredi 22 Août : Production normale sur tous les postes - Équipe complète (entre 40 et 50 personnes) en JN
- **MS châssis**
 - Redémarrage et production vendredi 22 août en JN sur les 3 secteurs de l'UP.
- **Secteur MS Tabliers**
 - Mercredi 20 Août : Redémarrage installations => environ 2 à 3 collaborateurs en JN
 - Jeudi 21 et vendredi 22 : Production sur l'ensemble du secteur en JN.
- **Peinture Bâtiment S**
 - Jeudi 21 Août : Redémarrage installation => environ 5 collaborateurs en JN
 - Vendredi 22 Août : Production sur les 2 lignes
- **Logistique : Adaptation aux secteurs travaillant jeudi 21 et vendredi 22/08**

Activité de redémarrage en août 2025

Redémarrage Assemblage : lundi 25 août à 5h

- Ligne A :

- Jeudi 21 Août et Vendredi 22 Août : Remise en place des éléments de la ligne A suite au résinage réalisé entre S30 et S32 - Équipe réduite (8 à 10 personnes) du matin

- Prépa ligne B :

- Lundi 18 et mardi 19 août : présence de 4 à 5 personnes pour réinstaller les postes de prépa radiateur suite à l'aménagement du deuxième poste de reprise

Redémarrage logistique : lundi 25 août à 5h

Activité UP D/S

Flux MS et Montage mâts PT/GT/LMH :

1/Rappel organisation en lien avec le remplacement de la cabine poudre:

- a/ Samedi obligatoire du 19 Juillet => annulé car la prise d'avance pour le flux mâts est à l'attendu.
- b/ Décalage horaire de 5h à 13h le vendredi 25 Juillet (sauf 2 à 3 collaborateurs pour aide nettoyage).
- c/ Redémarrage en S34 => à partir du mercredi 20 Août 4 à 5 collaborateurs pour aide validation/qualification nouvelle cabine poudre (base volontariat).

2/ JRC vendredi 5 Septembre 2025 :

En lien avec la réussite du scénario de prise d'avance pour notre client MFT, puis l'assemblage de pré-série chez notre client MFT dont les mâts sont déjà produits, la planification est chargée à 0 pour le 29 Août et chargée à 4 le jeudi 4 et vendredi 5.

En conséquence=> pose d'un JRC le vendredi 5 septembre sur le flux mâât complet pour ajustement.

Flux MS Tabliers:

Prolongation équipe de nuit jusqu'à fin 2025 pour sécurisation du démarrage de la stratégie make & buy.

Activité UP Châssis

Samedi 19 juillet base volontariat

- Déménagement bureau Chefs d'équipe => 5 personnes
- Travail secteur S/E et usinage base volontariat
- Travail en MS Châssis A (P400/NAG) base volontariat
- Travail en Log MS suivant besoin production

Démarrage Reflex au Bâtiment D

- » **Démarrage prévu à Beaupréau le 08/09/25 (Site Pilote français)**
- » **Démarrage prévu à Ancenis au Bâtiment D le 20/10/25**
- » **Certaines actions pour le passage de M3 à Reflex, ne peuvent être anticipées et nécessitent des effectifs le samedi 18/10/25**
 - » Etiquetage avec la nouvelle codification des emplacements de picking et des dynamiques
 - » Inventaire des emplacements de kitting et du stock et identification par une étiquette Reflex
- » **Travail obligatoire le samedi 18/10/25 dans les équipes de :**
 - » Guenaël Durand (Log Bat D) : AT, polyvalents et agents logistique
 - » Pascal Greffier (Administration des stocks) : AT, Techniciens et Inventoristes
 - » Equipe projet Reflex Ancenis
- + appel au volontariat**
- » **Horaires :**
 - » Equipe du matin (Equipe I) => 5h à 12h40
 - » Equipe d'après-midi (Equipe H) => 8h à 15h40
 - » Equipe JN répartie sur les 2 horaires

Synthèse des activités

Volontariat

Obligatoire (prévisionnel)

	Vendredi 25 juillet après-midi (équipe H)	Mercredi 20 Août	jeudi 21 août	vendredi 22 août	Vendredi 5 Septembre	Samedi 20 septembre (équipe I)	Samedi 27 septembre (équipe H)	Samedi 4 octobre (équipe I)	Samedi 11 octobre (équipe H)	Samedi 22 novembre (équipe H)	Samedi 29 novembre (équipe I)
Montage Flèches (FL)	travaillé						obligatoire		obligatoire		obligatoire
UP A Fin de Flux (Essais/Peinture/ Finition)	travaillé						obligatoire				
UP B Bat R (Skillet + Prépas)	JRC						obligatoire		obligatoire		obligatoire
UP B Fin de flux (Essais/Peinture/ Finition)	travaillé						obligatoire		obligatoire		obligatoire
MS chassis A (New AG +P400)	travaillé			Redémarrage Production		obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
MS Châssis B : P210 + P350	travaillé			Redémarrage Production			obligatoire		obligatoire		obligatoire
MS Sous-ens chassis	travaillé			Redémarrage Production		obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
MS Flèches	travaillé		équipe réduite pour redémarrage (LT, CU, Robots)	production sur tous les postes sur base du volontariat		obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Peinture bâtiment S	travaillé					obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire		
Mâts PT/GT/LMH	travaillé (horaires matin)	Equipe cabine poudre	Equipe cabine poudre	Equipe cabine poudre	JRC						
Bat D MS Tabliers	travaillé	Redémarrage	production	production			obligatoire	obligatoire	obligatoire		
LOGISTIQUE adaptation aux secteurs de production	travaillé sauf JRC Kit et caristes B					obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire



Effectifs

EFFECTIFS

Périmètre PU TH - MOD

Avancement des 30 embauches

	nombre d'embauches à réaliser	Nombre d'embauches réalisées en juillet 2025	Nombre d'embauches réalisées en septembre 2025
Logistique	5	4	1
Assemblage	10	3	7
Mécano soudure	15	15	0
Total opérations	30	22	8

EFFECTIFS

Périmètre PU TH - CDI et CDD

MBF : Focus Effectifs PU TH (CDI CDD et Alternants - Hors stagiaires)

SUM de NOMBRE					
Statut META24	MOD/MOI	Libellé Contrat	2025.05	2025.06	Variation Vs N-1
- Cadre	- MOI	1 - CDI	100	101	1
		2 - CDD	3	3	0
	Total pour MOI		103	104	1
Total pour Cadre			103	104	1
- Non cadre	- MOD	1 - CDI	788	787	- 1
		2 - CDD			0
		3 - ALTERNANT	7	7	0
	Total pour MOD		795	794	- 1
	- MOI	1 - CDI	304	305	1
		2 - CDD	2	2	0
		3 - ALTERNANT	15	15	0
	Total pour MOI		321	322	1
Total pour Non cadre			1 116	1 116	0
Total général			1 219	1 220	1

MOUVEMENTS EFFECTIFS CDI-CDD

Juin/Mai

			Arrivées	Départs
CADRES	MOI	CDI	+1 mobilité (de Beaupréau)	
		CDD		
NON CADRES	MOI	CDI	+2 arrivées +1 mobilité (du Siège) +1 mobilité NC MOD -> NC MOI	-1 mobilité (Vers Candé) -2 départs
		CDD		
	MOD	CDI	+3 arrivées	-1 mobilité NC MOD->NC MOI -3 départs
		CDD		

EFFECTIFS

Périmètre PU TH - Intérimaires

	PU TH		
	PU TH 2024.12	PU TH	Delta PU TH M Vs M-1
MBF Intérimaires HC Total ds le mois	238	281	19
Dont Intérimaires CDII	84	90	-2

SALARIÉS 2x8 - NUIT

		31/01/25	28/02/25	31/03/25	30/04/25	31/05/25	30/06/25	31/07/25	31/08/25	30/09/25	31/10/25	30/11/25	31/12/25
SALARIÉS	2X8	595	593	581	578	582	577						
	Nuit	53	53	53	53	51	53						
INTÉRIMAIRES	2X8	168	170	179	195	205	199						
	Nuit	16	13	13	14	10	19						
TOTAL	2X8	763	763	760	773	787	776						
	Nuit	69	66	66	67	61	72						

Synthèse CSE PU TH du 17 juillet 2025

CSE d'installation avec désignations des différents rôles

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Sécurité :

Un second mois consécutif avec un seul accident. Ces bons résultats permettent de revenir à l'objectif.

Tendance de Juillet => deux accidents à date (4 ASAA en Juillet 2024)

Dégradation régulière du Taux de Gravité depuis 1 an.

Qualité :

Léger retrait au global.

Le retour à des taux de MAD est une de nos priorités 2025 pour mettre le client au cœur de nos actions

Ligne A + B = 81,4%

79% en année pleine

STOCKS ET CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PU

- 53,2% atteinte du Budget à fin Juin 2025, en unités et 54,6% en M€
- Bon rythme et avec des perspectives de montée en cadence sur Q3/Q4 2025
- La prise de commandes sur juin est plus faible.
- Les MAD restent dynamiques et au-dessus du budget
- Pour la ligne A, la prise de commandes de juin montre un ralentissement. La moyenne de prise de commandes depuis début 2025 sur A est 11,7/jour. Le délai se rapproche du tunnel.
- Pour la ligne B, juin confirme un ralentissement des prises de commande, à 20/jr de moyenne. La moyenne depuis le début 2025 est 26,4/jour, en-deçà de la cadence installée, ce qui continue de réduire le délai client.

Sujets abordés en CSE

- Reclassement d'un salarié inapte : reporté à septembre
- avancement des embauches MOD

	nombre d'embauches à réaliser	Nombre d'embauches réalisées en juillet 2025	Nombre d'embauches réalisées en septembre 2025
Logistique	5	4	1
Assemblage	10	3	7
Mécano soudure	15	15	0
Total opérations	30	22	8

Questions salariales

- non traitées par manque de temps

Cadence moy / JOUR		JUILLET 2025					AOÛT 2025				SEPT 2025				OCTOBRE 2025					NOVEMBRE 2025				DECEMBRE 2025			
		\$27	\$28	\$29	\$30	\$31	\$32	\$33	\$34	\$35	\$36	\$37	\$38	\$39	\$40	\$41	\$42	\$43	\$44	\$45	\$46	\$47	\$48	\$49	\$50	\$51	\$52
Ligne A	Cad/jr	10	10	10	10					10	10	10	10	10	14	14	14	14		14	14	14	14	14	14	14	
Ligne B	Cad/jr	32	32	32	32					32	32	32	34	34	34	34	34	34		34	34	34	34	34	34	34	
Total A + B		42	42	42	42	0	0	0	0	42	42	42	44	44	48	48	48	48	0	48	48	48	48	48	48	48	0
Flèches P320/P420	Cad/jr	16,5	16,5	16,5	16,5					16,5	16	16	16	16	16	16	16	16		16	16	16	16	16	16	16	
Flèches P280	Cad/jr		4										4				4				4	4				4	
Flèches SMART	Cad/jr	3,6	3,6	3,6	3,6					3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6		3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	
Total Flèches Laillé		20,1	24,1	20,1	20,1	0	0	0	0	20,1	19,6	19,6	23,6	19,6	19,6	19,6	23,6	19,6	0	19,6	23,6	23,6	19,6	19,6	19,6	23,6	0
Mâts Petit Tonnage	Cad/jr	6,8	6,8	6,8	6,8					7	7	7	7	7	7	7	7	7		7	7	7	7	7	7	7	
Mâts Gros Tonnage	Cad/jr	2,2	2,2	2,2	2,2					2	2	2	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2	2	2	
Mâts LMH	Cad/jr	1	1	1	1					1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	
Total Mâts		10	10	10	10	0	0	0	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10	10	10	



SET THE WORLD
IN MOTION

MANITOU
GROUP